



# restitution permis de conduire et prescription

Par **Maline**, le **03/08/2012** à **19:51**

Bonjour,

J'ai été sous le coup d'u retrait de permis de 6 mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique il y a un peu plus de 4 ans.

Cependant, au bout de 6 mois, je ne me suis rendu en préfecture (visite médicale pour restitution), ma vie ayant pris un un autre "tour".

M'étant rapprochée de Paris, je n'avais aucune utilité de conduire.

4 ans après, je me verrais bien reprendre une voiture.

MA question : dois-je prendre rendez-vous avec un médecin de la préfecture pour récupérer mon permis ou dois-je simplement faire la demande par courrier? En effet, je pense qu'il y a prescription et que cela ne relève plus que d'une formalité administrative.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

AB